

**Collection**  
*Recherche*

**no R-2005-04**  
**De l'expérimentation à**  
**l'institutionnalisation positive,**  
**l'innovation sociale dans le**  
**logement communautaire au**  
**Québec**

Marie J. Bouchard

Article soumis à la revue *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative / Annals of Public and Cooperative Economics*, août 2004

Copublication  
Chaire de recherche du Canada  
en économie sociale et CRISES

Cette recherche a été entreprise  
grâce, en partie, au soutien financier  
du Programme des chaires de  
recherche du Canada

**Cahier de la Chaire de recherche**  
**du Canada en économie sociale**

Juin 2005

Cahier de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale  
Collection Recherche – no R-2005-04

**« De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive, l'innovation sociale dans le logement  
communautaire au Québec »**

Marie J. Bouchard

ISBN : 2-89276-X

Dépôt : août 2005

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

## PRÉSENTATION

La Chaire de recherche du Canada en économie sociale étudie l'innovation sociale produite dans l'économie sociale, afin de mieux comprendre son rôle dans les transformations sociales. L'économie sociale désigne une forme particulière d'entreprises : coopératives, associations ou organismes à but non lucratif, mutuelles. Elles fonctionnent selon un certain nombre de valeurs, de principes et de règles qui particularisent les processus de décision, les finalités, la répartition des surplus, le sociétariat, le financement, etc. Établissant des passerelles entre le développement économique et le développement social, l'économie sociale cherche à servir la collectivité plutôt qu'à engendrer des profits pour les actionnaires.

Du fait de leur nature, de leur origine et de leur mission, les entreprises d'économie sociale offrent des conditions propices à l'innovation sociale. Face aux transformations du marché et de l'État, les demandes sociales affluent et suscitent le besoin d'inventer de nouvelles façons de faire. Le mode participatif de l'économie sociale est riche d'innovations sociales, rapprochant le consommateur du producteur, le bénéficiaire du prestataire, les besoins des individus de ceux des collectivités. Ce faisant, l'économie sociale peut contribuer à la transformation du secteur public (réseaux de politiques publiques, développement durable) et du secteur privé (gestion participative, responsabilité sociale corporative, bilan social). En ce sens, l'économie sociale est un véritable laboratoire d'expérimentation d'une société en mutation.

Les travaux de la Chaire se concentrent sur deux principaux terrains d'étude, soit celui des services de proximité (logement communautaire, aide domestique, cuisines collectives, centres de la petite enfance, etc.) et celui des services collectifs, notamment les services de soutien au développement (institutions financières, fonds de développement, corporations de développement économique communautaire, groupes de ressources techniques, etc.). Les recherches s'articulent autour de trois principaux chantiers. Le premier est celui de la **gouvernance**, afin de comprendre comment les instances plurielles et les partenariats favorisent la prise en compte d'objectifs relevant à la fois du marché et de l'intérêt général. Le deuxième chantier est celui des **modes de développement et de financement**, dans un univers où le capital n'est pas rémunéré par les profits. Le troisième chantier est celui des **méthodes d'évaluation** spécifiques à une double mission économique et sociale.

À terme, le but est de comprendre ce qui fait cohérence dans la contribution de l'économie sociale au renouvellement et à la démocratisation du modèle de développement. L'économie peut ainsi être mise au service de la société.

À fin de rendre compte des travaux de la Chaire, nous proposons deux collections :

1. Recherche
2. Conférences

Marie J. Bouchard  
Titulaire



## NOTES SUR L'AUTEURE

**Marie J. BOUCHARD** est professeure à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale, membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et coresponsable du Chantier Logement communautaire de l'ARUC en économie sociale.



## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX .....	ix
RÉSUMÉ .....	xi
ABSTRACT.....	xi
INTRODUCTION .....	1
1. DES CITOYENS PARTENT À LA CONQUÊTE DE LEUR MILIEU DE VIE .....	3
2. LE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE, UN ENSEMBLE D'INNOVATIONS SOCIALES .....	5
3. DES INNOVATIONS SOCIALES DURABLES ET PORTEUSES DE TRANSFORMATIONS SOCIALES .....	9
CONCLUSION.....	13
BIBLIOGRAPHIE.....	17





## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Le logement communautaire, une innovation associative entre régulation marchande et étatique .....	7
-----------	---	---



## RÉSUMÉ

*Quelle est la capacité des acteurs de l'économie sociale à engendrer un processus d'innovation qui ne bute pas à la rigidité des organisations et des institutions, et qui favorise une institutionnalisation positive des pratiques lorsqu'elles se diffusent? Nous analysons ce problème à partir d'un cas, celui du logement communautaire au Québec, essayant d'apporter un éclairage sur les conditions d'émergence et de diffusion d'innovations sociales dans l'économie sociale. Nés dans le contexte de redéfinition des politiques publiques en matière d'habitation, les organismes communautaires du logement développent des innovations sociales aux plans organisationnels et institutionnels, transformant les rapports de consommation, les rapports de production, ainsi que les rapports État, marché, société civile. Les intermédiations entre les administrations publiques et les acteurs issus de la société civile favorisent le croisement de logiques a priori en opposition. Cette tension est créatrice et génère un nouvel arrangement institutionnel. La capacité novatrice du mouvement n'en sera pas pour autant éteinte, le système institutionnel s'étant redéfini sur la base d'une gouvernance décentralisée et partenariale. Ceci permet que de nouvelles initiatives voient le jour en réponse aux nouvelles demandes sociales émergentes.*

## ABSTRACT

*What is the capacity of the social economy actors to generate an innovation process without seeing it inhibited by the rigidity of organizations and institutions? How can an innovation, as it is being spread, be institutionalized in a positive way? We analyse this problem through the case of community housing in Québec. We try to shed light on the conditions of emergence and of diffusion of social innovations in the social economy. Born in a context where housing public policies were being redefined, the community housing organizations developed social innovations at both the organizational and institutional levels. Through this, consumption and work relations, as well as the relationships to the State, to the market and to the civil society, are being transformed. The intermediations between the public administrations and actors from the civil society favour the crossing of logics that are, in essence, opposite to one another. This tension proves to be creative and generates a new institutional order. The innovative capacity of the movement does not, for that matter, vanish, as this new institutional order is based on a decentralized type of partnership governance, in which new initiatives can be proposed in response to new social demands.*

Marie J. Bouchard



## INTRODUCTION

Bien qu'il s'agisse d'une notion encore un peu équivoque (Cloutier, 2003), l'innovation sociale sert à rendre compte de multiples initiatives prises pour répondre à des attentes sociales émergentes. Selon le Conseil québécois de la recherche sociale, les innovations sociales correspondent aux nouvelles approches, pratiques ou interventions, ou aux nouveaux produits, mis au point pour améliorer une situation ou résoudre un problème social, et ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations, des communautés (Bouchard, 1999).

Les entreprises d'économie sociale seraient particulièrement porteuses d'innovations sociales (Lévesque, 2002) puisque, contrairement aux entreprises capitalistes, elles reconnaissent explicitement la dimension sociale dans leurs règles, leurs valeurs et leurs pratiques (Vienney, 1980 ; Demoustier, 2001). Deux facteurs sont généralement à la source des innovations sociales portées par les entreprises d'économie sociale. L'un de ces facteurs est un besoin social non comblé, soit parce que l'entrepreneur commercial n'y trouve pas une source suffisante de rentabilité (échec de marché), soit parce que les pouvoirs publics sont inefficaces à y répondre (défaillance publique). Mais il ne faut pas négliger l'autre facteur, qui consiste en la capacité d'imagination des acteurs sociaux pour réaliser leurs aspirations à une autre société. Ainsi, de nouvelles manières de faire émergent, différentes de ce que font les acteurs du marché ou des administrations publiques. En ce sens, l'économie sociale ne se définit pas seulement par sa capacité à s'introduire dans les espaces économiques résiduels, mais aussi par sa capacité de proposition et d'influence des politiques publiques, voire de socialisation du marché. L'économie sociale a pour objectif de réconcilier l'économique et le social (Sauvage, 1996), dont l'autonomisation et la séparation ont pour effet de laisser sans réponse une partie de la demande sociale. La croissance importante de l'économie sociale au cours des trente dernières années, au Québec mais ailleurs aussi, serait révélatrice de nouvelles problématiques sociales qui émergent, notamment face aux transformations de l'État providence et de l'État régulateur.

On peut distinguer quatre niveaux d'analyse de l'innovation sociale, soit les interactions sociales, les organisations, les institutions et les mouvements sociaux. Chacun de ces niveaux repose sur des logiques en partie autonomes (Petitclerc, 2003 : 38), mais ils sont également reliés entre eux. Les innovations sociales (à l'échelle micro) viennent souvent par grappes. Elles tendent alors à se diffuser, contribuant tendanciellement à un mouvement de transformation sociale<sup>1</sup> (à l'échelle macro) (Lévesque, 2002). Les mouvements sociaux qui appellent à un changement social se situent souvent en amont de l'innovation sociale (Zald, 2004). Cependant, les valeurs portées par les mouvements sociaux, pour se traduire en innovations sociales de portée et de durée longues, interpellent nécessairement le système institutionnel dans lequel elles émergent. L'environnement institutionnel peut être plus ou moins favorable ou craintif face aux nouvelles expérimentations, notamment en ce qu'elles questionnent les retombées et la performance de chacune des composantes du champ institutionnel (Hollingsworth, 2000). Par ailleurs, les organisations, par leurs pratiques et leurs relations avec les institutions, peuvent contribuer à formuler les normes qui les structurent (Hafsi, 2002 : 7-9, cité dans Petitclerc, 2003). L'innovation sociale renvoie donc également aux interactions, ou aux relations inter-organisationnelles, par lesquelles de nouvelles normes institutionnelles peuvent émerger. Pour que des expériences innovantes engendrent une transformation du système social, elles doivent donc pouvoir suivre – et survivre ! au « temps long des institutions » (Petitclerc, 2003 15).

La question de la diffusion des innovations suscitées par l'économie sociale renvoie aussi aux conséquences possibles de leur intégration par des organisations et des institutions. Est-ce que la reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale (D'Amours, 2000; Laville et Nyssens, 2001) n'aurait pas raison, à terme, de la capacité novatrice du mouvement qui en est à l'origine? Les

<sup>1</sup> La transformation sociale est le changement qui concerne la société dans son ensemble (Sztompka, 1993; Bouchard, 1999; cités dans Petitclerc, 2003).

organisations ne subissent-elles toutes pas la loi d'airain de l'oligarchie, entraînant l' « inéluctable dégénérescence » de l'idéal coopératif et associationniste (Meister, 1974)? En quoi l'économie sociale peut-elle nous éclairer sur les paradoxes ou les tensions qui existent entre innovation et organisation, et entre innovation et institution? L'une des questions qui peut être posée est celle de la séquence, voire de la circularité du processus. En d'autres termes, quelle est la capacité des acteurs de l'économie sociale à engendrer un processus d'innovation qui ne bute pas à la rigidité des organisations et des institutions, et qui favorise une institutionnalisation positive des pratiques lorsqu'elles se diffusent?

Nous tenterons d'analyser ce problème à partir d'un cas, celui du logement communautaire<sup>2</sup> au Québec, essayant d'apporter un éclairage sur les conditions d'émergence et de diffusion d'innovations sociales dans l'économie sociale. Nés dans le contexte de redéfinition des politiques publiques en matière d'habitation, les organismes communautaires du logement développeront des innovations sociales aux plans organisationnels et institutionnels, transformant les rapports de consommation, les rapports de production, ainsi que les rapports État, marché, société civile. Les intermédiations entre les administrations publiques et les acteurs issus de la société civile favoriseront le croisement de logiques *a priori* en opposition. Cette tension sera créatrice et générera un nouvel arrangement institutionnel. La capacité novatrice du mouvement n'en sera pas pour autant éteinte, le système institutionnel s'étant redéfini sur la base d'une gouvernance décentralisée et partenariale. Ceci permet que de nouvelles initiatives voient le jour en réponse aux nouvelles demandes sociales émergentes.

La première partie de cet exposé retrace les éléments du contexte socio-économique et politico-administratif, ainsi que l'héritage des expériences antérieures qui ont conditionné les expérimentations à l'origine de ces innovations sociales. La seconde partie décrit cet ensemble d'innovations sociales qui redéfinissent les rapports de consommation, les rapports de production ainsi que les rapports entre l'État, le marché et la société civile. En troisième partie, nous évaluons les impacts de ces innovations sociales ainsi que leur continuation dans le temps. Nous concluons en tentant de tirer quelques leçons de cette expérience sur les conditions qui ont favorisé l'expérimentation, la diffusion et l'institutionnalisation positive de ces innovations sociales.

<sup>2</sup> Le secteur du logement communautaire comprend les organisations coopératives et sans but lucratif (associatives) de logement qui participent, avec le logement public (HLM), à fournir une offre de logements locatifs abordables.

## 1. DES CITOYENS PARTENT À LA CONQUÊTE DE LEUR MILIEU DE VIE

Quatre facteurs ont favorisé l'émergence du secteur du logement communautaire au Québec, au début des années 1970. Le premier est la réaction des citoyens à une grave crise du logement. Mais ce n'est pas que l'accès au logement qui est en cause. À cette époque, un phénomène généralisé d'acculturation urbaine commence à faire ses effets: on se perçoit davantage comme locataire que comme propriétaire éventuel. L'aspiration à la propriété est moins importante que l'aspiration à demeurer dans le même quartier. Puisque ces locataires n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété, il se dégage une idéologie où le logement de qualité est plus important que la propriété (Vienney, et. al, 1986; Deslauriers et Brassard, 1989). Dans ce contexte des groupes de locataires appuyés par des animateurs sociaux partent à la conquête de leur milieu de vie. Un mouvement s'amorce pour la défense et la rénovation des immeubles à logement vétustes des centres-villes.

Le deuxième facteur est l'appui fourni par une nouvelle classe de travailleurs, les animateurs sociaux en milieu communautaire. À compter de 1972, plusieurs comités de citoyens et associations de locataires, accompagnés par des étudiants en architecture et des animateurs sociaux, commencent à intervenir auprès des populations démunies pour susciter la création de coopératives d'habitation locative. Leurs efforts portent sur une mobilisation des populations résidentes. Aux projets d'aménagement de quartier (renommés cyniquement « projets de déménagement de quartier »<sup>3</sup>), les citoyens amorcent un mouvement d'appropriation et de rénovation de logements locatifs dans les quartiers urbains centraux. L'objectif poursuivi est de placer une coopérative par quadrilatère afin de sauver les immeubles du feu et de l'expropriation. La mobilisation des locataires pour la constitution d'une coopérative augmente leur solidarité pour contrer les mesures illégales d'expulsion employées par certains propriétaires peu scrupuleux. Les résidents d'immeubles locatifs, une fois regroupés en coopérative, peuvent faire une offre d'achat sur les bâtiments qu'ils occupent et en empêcher la démolition par des promoteurs immobiliers.

Le troisième facteur est le soutien financier qui sera offert par les instances publiques, soit sous forme d'aide à la solvabilisation de la demande (subvention au loyer), soit sous forme de produit financier adapté (garantie d'hypothèque, fixation ou modulation du taux d'intérêt). L'échec et le poids du déficit d'exploitation du logement public conduit l'État central, à cette époque, à s'en retirer presque complètement. Subissant les revendications des groupes de pression issus du mouvement coopératif canadien, les autorités gouvernementales opèrent alors un virage vers des mesures caractéristiques des politiques de soutien de la demande. On se tourne vers des agents externes pour assumer la propriété et la gestion d'une partie du stock de logement social. L'attrait de la flexibilité mène le gouvernement à se replier sur le secteur privé coopératif et sans but lucratif ainsi que sur les municipalités pour livrer et gérer le logement social. La mixité socioéconomique est recherchée par le mouvement d'habitation communautaire pour créer des milieux de vie équilibrés, facilitant l'intégration sociale des résidents. Pour l'État, cette même caractéristique comporte l'avantage de rejoindre un large éventail de la population, s'adressant tant aux ménages à faibles revenus qu'à ceux faisant partie du bas des couches moyennes. Qui plus est, «la diversité des revenus doit permettre d'éviter les « tensions sociales » dues à la concentration des ménages à faible revenu et diminuer la résistance du quartier (le syndrome « pas dans ma cour ») (SCHL, 1990 : 16-17).

Ces trois facteurs sont témoins de ruptures avec la période antérieure. Ainsi, le quatrième facteur concerne les leçons tirées des générations précédentes de logement coopératif, dont l'apparition remonte à l'orée des années 1940. La première leçon vient du saut de valeur fait par les premiers occupants au moment de la revente de leur logement dans la formule de copropriété coopérative (1938-1968), et qui consiste en un mode de développement inéquitable au plan intergénérationnel. Le nouveau modèle visera à garantir à long terme l'accessibilité en conférant aux résidents un statut de

<sup>3</sup> Propos recueillis auprès d'un militant, faisant référence aux conséquences sur les quartiers populaires du Programme d'aménagement de quartier, lequel finance la rénovation des rues, l'installation d'équipement communautaire et met l'accent sur la rénovation (Bouchard, 1994).

locataires, qui sont par ailleurs propriétaires collectivement de l'ensemble d'habitation à gestion sans but lucratif. De l'échec de la Fédération Coop-Habitat (1968-1972)<sup>4</sup>, on tient deux autres leçons. D'une part, on souhaite une structure décentralisée. On privilégiera un développement initié « par le bas » plutôt que planifié par une fédération ou par une agence publique: le développement se fait dans les quartiers. En deuxième lieu, on souhaite éviter la dissociation entre le volet entrepreneurial centralisé (la promotion et les investissements) et le volet associatif localisé (la vie communautaire). Désormais, les résidents seront impliqués dès la conception du projet, dans sa réalisation, et resteront maîtres de la gestion de l'ensemble immobilier sous tous ses aspects.

<sup>4</sup> Pour une description de cette expérience et des causes de son échec, lire : Yves Hurtubise, 1976, *L'expérience Coop-Habitat*, Montréal, Université de Montréal, École de service social (mémoire pour la maîtrise). Voir aussi : C. Vienney, *et al.*, 1986.



## 2. LE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE, UN ENSEMBLE D'INNOVATIONS SOCIALES

La première innovation se situe au plan du **rapport de consommation**, un nouveau mode de prise en charge du service logement se faisant jour. L'usage privé du logement par contrat locatif se combine avec la propriété collective de l'ensemble immobilier (coopérative ou organisme à but non lucratif). La taille des organisations est relativement petite – en moyenne 30 logements – favorisant la prise en charge par les résidants de leur milieu de vie. La gestion du logement communautaire est assumée par des usagers bénévoles et, dans le cas des organismes à but non lucratif, aussi par des employés. La gouvernance de ces organisations est assurée par des conseils d'administration formés de bénévoles. Contrairement aux locataires privés, la finalité des organismes de logement communautaire est de maximiser le service à l'usager et non le profit. Surtout dans les coopératives, on met l'accent sur la mixité socioéconomique des résidants, afin d'éviter la ségrégation spatiale de la pauvreté et de créer des milieux de vie conviviaux. On peut atteindre cette mixité, notamment en mixant les ressources marchandes, non marchandes et non monétaires : charges de loyer payées par les occupants, subventions, bénévolat. Cette hybridation des ressources assure une relative autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics, développe le sens de responsabilité du propriétaire collectif, et crée de l'appartenance au milieu de vie, renforçant ainsi les liens de voisinage et les solidarités de proximité.

La deuxième innovation concerne le **rapport de production**. Des organismes communautaires à but non lucratif, les groupes de ressources techniques (GRT), servent d'intermédiaires entre le groupe de locataires, les administrations publiques (pour la livraison des programmes), les entrepreneurs en bâtiment et les financiers<sup>5</sup> (pour la réalisation des projets). Le mode de production du logement social est non seulement décentralisé, mais les promoteurs ne se voient pas comme des sous-traitants de l'État; ils reconnaissent l'organisme coopératif ou sans but lucratif comme seul « client ». La production du logement communautaire se fait en tenant compte des besoins spécifiques des futurs usagers, qu'on tente d'impliquer dès la conception du projet. Assez souvent, d'ailleurs, les coopératives ou OSBL de logements sont sociétaires d'un GRT. L'intérêt de ces animateurs porte surtout sur l'action collective et sur le développement communautaire. Depuis 25 ans, les GRT ont non seulement contribué à la mise sur pied de la plupart des coopératives d'habitation du Québec mais ils ont aussi coordonné la réalisation de nombreux ensembles d'habitation destinés à des personnes qui ont des besoins particuliers<sup>6</sup>. Un réseau de militants et de professionnels accompagne aujourd'hui le développement et la consolidation de ce secteur, au sein des 23 groupes de ressources techniques en habitation (GRT), des 13 fédérations régionales (8 fédérations régionales de CH et 5 regroupements régionaux d'OSBL-H), de deux regroupements à l'échelle du Québec, le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH), la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), et de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada (FHCC).

La troisième innovation témoigne de nouveaux **rapports entre l'État, le marché et la société civile**. Au Canada, les administrations publiques jouent un rôle important dans l'application des politiques d'habitation et jouissent d'une large autonomie vis-à-vis des élus (Blary 1988). L'un des facteurs déterminants de cette autonomie réside dans le savoir lié à la dimension financière des programmes ainsi que dans les capacités relationnelles des agences publiques avec les acteurs de la société civile. C'est aussi sur la base de ce savoir que les agences entretiennent un réseau de relations diversifiées avec les intervenants du milieu, lesquels participent à fournir des informations concernant l'efficacité des programmes ainsi que concernant leur compatibilité avec la réalité particulière de leur champ d'intervention: «Organisme émetteur et récepteur de données spécifiques, pôle de liaison entre différents intervenants, proche du financement public et privé, la geste administrative constitue une force non pas de coordination mais d'arbitrage et de négociation» (Blary, 1988 : 316).

<sup>5</sup> D'abord financés par un prêt direct de la société gouvernementale, les ensembles de logements communautaires seront par la suite financés par les banques ou les caisses populaires.

<sup>6</sup> Notons que les GRT ont aussi réalisé des centres de la petite enfance (garderies parentales) ainsi que des centres communautaires (organismes polyvalents de services à la communauté locale).

Ces jeux relationnels sont particulièrement intenses avec les intervenants de la production de l'habitation: financiers, professionnels, constructeurs. Les groupes de pression – notamment le lobby coopératif et le Front d'action populaire en réaménagement urbain (qui regroupe des comités de citoyens) – agissent pour leur part autant sur la scène administrative qu'auprès des élus. La convergence relative entre la position de ces groupes de pression, celle des animateurs des GRT, et celle des cadres des administrations publiques, permettent de développer des alliances. D'abord mis en place par le gouvernement fédéral canadien en 1973, les programmes d'aide seront transférés au palier provincial dans les années 1990, et les municipalités seront fortement sollicitées à s'y engager au cours des dernières années. Les GRT, les fédérations et les regroupements deviendront les interlocuteurs privilégiés auprès des pouvoirs publics pour représenter les intérêts du mouvement du logement communautaire. L'histoire des programmes de logement communautaire témoigne de cette influence, bien qu'elle fut variable dans le temps et selon les paliers gouvernementaux. Les interventions du milieu communautaire en habitation ont beaucoup évolué en trente ans, passant de la revendication d'interventions publiques à de l'innovation par des programmes d'aide aux initiatives locales<sup>7</sup>. Le milieu communautaire est allé plus loin en négociant certains paramètres des programmes et, même, en élaborant et en proposant des programmes de son cru (Bouchard et Hudon, 2004).

Le logement communautaire apparaît ainsi au Québec au début des années 1970 dans un contexte de transformation du monde urbain, d'émergence de nouveaux besoins en matière de logement et de changement des politiques publiques à l'habitat. Comme nous venons de le voir, il s'agit d'une histoire jouée par différents acteurs sociaux, qui s'entendent sur un programme de développement de l'habitat communautaire, en réponse à des attentes en relative convergence. Les traits particuliers du logement communautaire proviennent à la fois des apprentissages des générations précédentes de logement social, et des aspirations nouvelles qui se faisaient jour dans les mouvements de citoyens. Nécessitant d'importants moyens de financement pour se développer, le mode de fonctionnement du logement communautaire est également en partie conditionné par les rapports qu'il entretient avec les pouvoirs publics et le marché. Les ambitions des citoyens se sont conjuguées avec les nouvelles contingences des politiques d'habitation, dessinant un compromis entre la forme associative et les objectifs de la politique de logement social.

Une nouvelle forme de régulation du logement apparaît, introduisant une conception de l'habitat non seulement comme bien marchand (demande solvable) ou comme un droit social (demande insolvable), mais aussi comme espace de création et de maintien du lien social. Reconnaisant en partie le rôle du marché dans l'ajustement du prix du loyer ainsi que la nécessité de subventions pour en rabattre les charges (en particulier dans les premières années), le logement est également sous la responsabilité collective des résidants, tant sous l'angle de la gestion immobilière que sous celle du milieu de vie. L'établissement d'un partenariat entre des acteurs de la société civile et l'État favorise une régulation décentralisée, où des groupes communautaires participent à construire l'offre et la demande conjointement avec les usagers, ajustant les besoins aux ressources locales. Nous pouvons représenter l'innovation que présente le logement communautaire comme une forme de régulation associative, et en comparant certaines de ses caractéristiques à celles d'une régulation marchande et d'une régulation étatique, vues comme idéaux-types (i.e. en tant que modèles et non pas comme réalités concrètes).

7

Les programmes d'aides aux initiatives locales visaient la création d'emplois. Ils ont permis à des groupes communautaires de proposer des projets originaux en réponse aux demandes locales.

**TABLEAU 1**  
**Le logement communautaire, une innovation associative**  
**entre régulation marchande et étatique**

	MARCHANDE	ASSOCIATIVE	ÉTATIQUE
<b>Logement</b>	bien marchand	lien social et accessibilité	droit
<b>Principe</b>	ajustement par le prix	réciprocité/prix/redistribution	redistribution
<b>Propriété</b>	individuelle	collective	publique
<b>Évaluation</b>	rentabilité	milieu de vie	accessibilité
<b>Régulation</b>	autorégulée : offre et demande atomisées	définition conjointe de l'offre et de la demande par les producteurs et usagers	planification centralisée/ choix public
<b>Cible</b>	demande solvable	mixité socioéconomique  services aux usagers	demande insolvable
<b>Gouvernance</b>	intérêts divergents : propriétaire / locataire	démocratie sociale et délibérative/ partenariat	autorité de l'agence publique/ tutelle

Ce portrait, tracé à grands traits, a-t-il beaucoup changé depuis les années 1970? Certes! De nouveaux besoins émergent au sein des ensembles d'habitation, liés à la pauvreté (Poulin, 1997). En même temps qu'une pression à la hausse s'est exercée sur le prix des logements du marché lucratif, un nombre élevé de demandeurs de logements à bon marché ne trouvent pas à se loger. Le poids du déficit public réduit la capacité d'intervention des gouvernements. Nous voici de nouveau confrontés à une importante crise du logement. Où en est, aujourd'hui, le mouvement communautaire? Quelles sont les retombées et les performances de ce modèle de logement? A-t-il conservé sa capacité d'innover et de répondre aux nouvelles demandes?



### 3. DES INNOVATIONS SOCIALES DURABLES ET PORTEUSES DE TRANSFORMATIONS SOCIALES

D'abord associé à l'innovation en matière de politique d'habitation et appelé à remplacer les interventions directes des gouvernements, le logement communautaire a connu un essor relativement important à compter de la fin des années 1970. Si bien qu'on compte maintenant au Québec environ 22 000 logements coopératifs et 25 000 logements sans but lucratif. Par ailleurs, le stock de logement public est maintenant de 63 000 logements de type HLM administrés par les offices municipaux<sup>8</sup>.

L'une des difficultés à définir l'innovation sociale, en comparaison avec l'innovation technologique, tient à son caractère immatériel, non tangible (Dandurand, 2004). Alors que dans sa conception classique (économiste), l'innovation est source de productivité (Cros, 2002), dans le domaine des services aux personnes et aux collectivités, l'accumulation est immatérielle (Gadrey, 2001). Qui plus est, dans le domaine des services purs, le destinataire est impliqué dans l'élaboration, voire aussi dans la réalisation de la prestation du service qui lui est destiné. Les critères pour évaluer le « progrès » réalisé par l'innovation sociale seraient donc, du côté du destinataire, davantage reliés à la qualité et à l'effet du service sur l'utilisateur (effet direct) ou aux effets indirects qu'a sur lui cette consommation (Gadrey, 1996; Zarifian, 2002). Du côté des politiques publiques, l'innovation sociale concerne soit l'introduction de méthodes du privé dans la sphère publique (le nouveau management public) (Bernier, 2001; Charih et Daniels, 1997; Kernaghan, Marson, et Borins, 2000), soit le recours à de nouvelles formes d'instruments non économiques de politiques publiques, notamment le réseau (Landry, Amara et Lamari, 2001). Les objectifs visés sont la recherche de flexibilité ainsi que la réduction des ressources budgétaires et réglementaires. En ce sens, les innovations sociales dans le domaine du logement social doivent être évaluées sous deux angles, celui des effets sur les personnes et les communautés, d'une part, et celui des effets sur les dépenses publiques, d'autre part.

Au plan des **modes de prise en charge du service**, l'innovation sociale initiée par le logement communautaire a des retombées non négligeables. Le secteur propose l'accessibilité à un habitat de qualité, la sécurité d'occupation et une prise en charge du milieu de vie par les résidents eux-mêmes ou par un conseil d'administration qui les représente. Outre la réduction des coûts de gestion des ensembles immobiliers en comparaison du logement public (SCHL, 1990), ce nouveau rapport de consommation a des impacts sur la santé, les liens sociaux et la citoyenneté. En consultant quelques études récentes, on voit que le logement communautaire est une source d'habilitation au pouvoir ou d'*empowerment* (Bouchard et Gagnon, 1998), qu'il améliore la qualité de vie (Thériault, Jetté, Vaillancourt et Mathieu, 1996) et la santé (FOHM, 2002). L'insertion de personnes vivant des difficultés particulières se fait souvent au sein d'une communauté mixte au plan socioéconomique, favorisant leur intégration sociale (CHFC, 2002). Le logement communautaire raffermi les liens de voisinage, aide à produire et à maintenir des milieux de vie conviviaux, et il s'inscrit dans une dynamique de revitalisation territoriale (Morin, Bouchard, Chicoine et Frohn., 2000; Dorvil, Morin, Beaulieu et Robert, 2002). Effet d'entraînement ou reflet des tendances, des associations de locataires naissent maintenant dans les ensembles de logement public, un programme de subvention leur conférant aide financière et reconnaissance publique (Hudon, 2004). On constate donc que le secteur du logement communautaire a réussi à sortir du mode expérimental et que son mode de prise en charge est porteur d'effets structurants sur les personnes et les collectivités et ce, de manière durable et transférable.

En ce qui concerne le mode de production, des initiatives originales ont vu le jour au cours des années récentes, en **réponse à de nouvelles attentes sociales** : De projets de recyclage d'usine en logements destinés à des artistes (Coopérative Lézarts) à des projets voués à redonner du pouvoir aux mères monoparentales (MAP pour Mères avec pouvoir), en passant par des projets avec soutien communautaire favorisant le maintien à domicile de personnes âgées autonomes (Coopérative Chez-nous, Jardins Memphrémagog) ou d'itinérants en phase de réhabilitation, d'ex-psychiatisés, et

<sup>8</sup> Information tirée du site Internet [www.shq.gouv.qc.ca](http://www.shq.gouv.qc.ca)

de gens seuls et à faibles revenus (Mon Chez-nous). Ou encore des milieux d'habitat pour jeunes exclus afin de favoriser leur insertion par l'expérience de vie communautaire (Centre Jacques-Cartier, Auberge communautaire du Sud-Ouest). Les travailleurs des groupes de ressources techniques ont le sentiment de travailler « non pas pour une seule personne, mais pour toute une société » (AGRTQ, 2004). Par ailleurs, dans une visée de transmission des connaissances et de réduction des coûts des services complémentaires, une gamme de services de soutien à la gestion, de formation, d'achats groupés et d'épargne collective sont développés par les regroupements fédératifs, à l'échelle locale, régionale et nationale, souvent en partenariat avec d'autres organisations communautaires, mutualistes et coopératives.

Les rapports entre l'État, le marché et la société civile ont évolué vers **des nouvelles formes d'expérimentations et de nouvelles modalités de gouvernance**. Malgré une évaluation fort positive du programme de logement coopératif (SCHL, 1999) – montrant qu'il coûte moins cher à produire et à administrer que le logement public – le gouvernement fédéral s'en retirera et confiera le mandat aux provinces. En 1993, les regroupements de GRT et de coopératives élaborent et déposent une proposition à la Société d'habitation du Québec (SHQ). D'abord testé par une programmation expérimentale (PARCO en 1995), le programme est devenu AccèsLogis en 1997. Ce programme innove en prévoyant une contribution financière des coopératives et OSBL à un fonds de développement, une fois leur équilibre budgétaire atteint. Le Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC), créé en 1997, constitue un espace unique regroupant des représentants des milieux communautaire, financier, municipal et gouvernemental. Son conseil d'administration est associé étroitement à la conception et à la livraison des programmes d'aide au logement communautaire, et il agit à titre de comité avisier auprès des instances gouvernementales sur des dossiers liés à cette question (FQHC, 2003).

Au plan du **financement**, la crise des finances publiques mène à ce que de nombreuses initiatives voient le jour, qui croisent le financement public, l'épargne collective, parfois aussi la philanthropie (Rondot et Bouchard, 2003). À titre d'exemple, le Fonds d'investissement de Montréal (FIM) est un fonds dont les investisseurs (institutions financières, syndicats et entreprises privées) investissent un capital « patient », permettant de développer du logement communautaire sans subvention (Gaudreault, DeSerres, Bouchard et Adam, 2004). Le Fonds dédié à l'habitation communautaire, un projet qui vise à loger les personnes sans domicile fixe, serait financé par une éventuelle taxe de 0,50\$ sur les nuitées d'hôtel à Montréal. Les coopératives peuvent aussi s'engager, telle la Coopérative des Cantons de l'Est, dans le développement, créant de nouvelles unités de logement à partir de leurs fonds propres (Gaudreault, Adam, DeSerres et Bouchard, 2004). Des fonds d'épargne collective ont été créés dans les fédérations de coopératives afin de soutenir le développement (Bouchard, 1994). Une étude est en cours à la Confédération québécoise des coopératives d'habitation afin d'évaluer le potentiel du stock immobilier du mouvement. L'ensemble de ses initiatives témoigne de nouvelles approches du développement de l'habitation communautaire et ouvre la porte à l'hybridation du financement, permettant d'agir en complémentarité avec l'État et le marché pour développer le secteur (Gaudreault et Bouchard, 2002).

En somme, sans nier les inévitables effets de la routinisation ou de l'affaiblissement relatif du militantisme, ce qui vient d'être présenté montre que le mouvement du logement communautaire au Québec continue de présenter un potentiel novateur et transformateur, au-delà de sa phase d'émergence. Les performances durables ainsi que les innovations incrémentales du secteur se situent tant au plan sociopolitique qu'au plan socio-économique. Parmi les facteurs qui expliquent ceci, on note, d'une part, la reconnaissance des groupes promoteurs (GRT, regroupements fédératifs, FQHC) par les instances publiques, qui a contribué à faire évoluer les politiques publiques par voie de concertation et de partenariat avec des représentants de la société civile. Contrairement aux alliances stratégiques entre les firmes, la concertation et le partenariat dans le domaine du social ne représentent pas l'addition conjoncturelle d'intérêts particuliers. Ils donnent davantage lieu à des apprentissages collectifs et à l'hybridation des logiques des différents acteurs en présence. Intégrés

dans un espace public de gouvernance démocratique, la concertation et le partenariat font se résorber les intérêts particuliers au profit d'une représentation de l'intérêt général construite collectivement.

D'autre part, l'extension de l'innovation des années 1970 à ce qui représente aujourd'hui un parc de logements soustrait des logiques administratives ou commerciales, montre qu'il ne s'agissait pas que d'une trouvaille conjoncturelle mais bien d'une réponse à des aspirations plus larges de transformer le rapport à l'habitat. La diffusion du mode de prise en charge associatif dans les ensembles de logement public, tout comme le développement important d'associations de co-proprétaires en habitat groupé (les condominiums), témoignent aussi d'un effet de « contamination » de l'innovation dans le secteur public et dans le secteur lucratif. Cet isomorphisme positif n'empêche pas que se renouvelle l'innovation sociale organisationnelle, comme en témoignent les projets novateurs initiés au cours des dernières années tant au plan de la réponse à de nouveaux besoins, qu'au plan des modalités de les financer dans un contexte de réduction des dépenses publiques.





## CONCLUSION

Nous voyons que l'expérience du logement communautaire au Québec est un ensemble d'innovations sociales qui répond, à ses origines, de changements sociaux affectant les conditions de vie, notamment le mode d'habiter – ainsi que la régulation étatique, notamment le centralisme bureaucratique. Au-delà d'une réponse au besoin de se loger, le logement communautaire au Québec est une innovation dans la manière de produire et de financer le logement social, mais aussi dans les rapports de propriété, de voisinage, voire de citoyenneté. Le logement communautaire est ainsi beaucoup plus qu'une réponse à une faille de marché ou à une faille de l'action publique. Il relève d'aspirations à créer des milieux de vie responsabilisés, où se résorbent certains effets néfastes de la pauvreté et où se retissent des liens sociaux. Ses modes de production et de gestion sont fondés sur une redéfinition du rôle respectif des administrations publiques et de la société civile dans la régulation du logement. Cet ensemble d'innovations sociales sera médiatisé et reproduit par des acteurs intermédiaires qui favoriseront des innovations organisationnelles et institutionnelles compatibles avec les valeurs promues par les mouvements de citoyens. Cette médiation a favorisé, dans la durée, une **institutionnalisation négociée** de l'innovation sociale. Trente ans plus tard, bien que l'arrangement institutionnel soit fortement ébranlé par le nouveau gouvernement en place (nous y revenons plus loin), les organisations maintiennent une capacité d'innovations incrémentales (Hollingsworth, 2000) ou intermédiaires (Alter, 2002), laissant espérer la continuité du mouvement au-delà de la conjoncture défavorable qui prévaut à l'heure actuelle.

La définition de l'innovation sociale, telle que formulée par le Conseil québécois de la recherche sociale (Bouchard, 1999) peut être légèrement amendée à la lumière de l'expérience décrite ici. Non seulement l'innovation sociale en économie sociale permet-elle d'« améliorer ou de résoudre un problème social », elle participe à reformuler et à **recadrer le problème** dans une perspective globale, réfutant la dichotomie entre le social et l'économique, elle-même à la source de plusieurs problèmes sociaux. En plus de « trouver preneur au niveau des institutions, des organisations, des communautés », l'innovation sociale portée par l'économie sociale établit une coordination sociale et politique, **construisant des ponts** entre chacun de ces niveaux. C'est non seulement parce qu'elles intègrent le social dans leurs valeurs et leurs pratiques que les entreprises d'économie sociale sont particulièrement innovantes (Lévesque, 2002), mais aussi parce qu'elles y intègrent le politique (Eme et Laville, 1994).

Résultant d'une convergence, voire d'un compromis entre de nouvelles aspirations sociopolitiques et des besoins socio-économiques émergents, l'innovation sociale en économie sociale peut difficilement s'analyser sans tenir compte de l'environnement institutionnel. En particulier dans le domaine des services collectifs ou d'intérêt général, les entreprises d'économie sociale jouent un rôle important vis-à-vis de la configuration de l'État providence (Lewis, 2004) et, de manière plus large, des services sociaux (Laville et Evers, 1994 : 237). Au-delà d'une simple instrumentalisation de l'économie sociale par voie de sous-traitance, l'expérience décrite ici montre que les organisations communautaires sont en mesure de proposer une réforme institutionnelle. Or, pour que le système institutionnel soit ouvert à de nouvelles propositions, il faut d'abord qu'il y soit identifié des **failles**, notamment au plan de sa **performance** et des **retombées** de son action. De plus, les nouvelles solutions pourront être pensées si les acteurs en place jouissent d'une **relative autonomie**, entre autres pour établir des **interactions constructives** entre eux. Dans le cas qui nous occupe, ces interactions ont permis de construire socialement un nouvel environnement normatif, en rapprochant producteurs, consommateurs, militants et professionnels du secteur. Enfin, la stabilisation de ce nouveau système évite la sclérose institutionnelle en créant des espaces publics de **médiation institutionnelle** – tel de Fonds québécois d'habitation communautaire – qui établissent des relations entre les institutions et leurs publics, de même que des espaces de **médiation sociale** – tels les regroupements fédératifs et associatifs – qui favorisent la mise en relation des acteurs de la société

civile entre eux, tout en leur permettant de maintenir une distance critique individuelle (Dacheux, 2003).

L'un des éléments à noter est le rôle joué par les **intermédiaires sociaux** (GRT, regroupements fédératifs, fonctionnaires) qui favorisent des interconnexions entre des unités multiformes (Piore, 2000), opérant une traduction et une hybridation des logiques respectives qui les animent. Les animateurs sociaux et les fonctionnaires développeront un capital social mobilisable dans des **relations inter-organisationnelles**, donnant lieu à une mobilité professionnelle ainsi qu'à de nouvelles formes de gouvernance du secteur. Cette médiation s'institutionnalise dans des pratiques organisationnelles puis dans des instances de concertation où se rencontrent des intérêts collectifs diversifiés, s'exprimant dans des formes de démocratie sociale et délibérative (Lévesque, 2004). L'innovation sociale résulte ainsi d'interactions qui mobilisent des acteurs aux rationalités variées, voire antagoniques.

Elle repose également sur la transformation simultanée des relations économiques, sociales et symboliques du terrain d'accueil (Alter, 2002). L'innovation sociale dans ce secteur – mais aussi dans d'autres à la même période (cliniques communautaires, garderies parentales, coopératives de travail ou de consommation, etc.) – témoigne en même temps qu'elle agit sur les changements sociaux qui ont cours à cette époque. Cette grappe d'innovations participe à l'avancée des nouveaux mouvements sociaux (Melucci, 1989 et 1993), engagés dans un « syndicalisme des conditions de vie », où de nouveaux rapports de travail s'articulent à de nouveaux rapports de consommation (Bélanger et Lévesque, 1990 et 1992). Souvent nées dans la contestation des pratiques antérieures, ces projets ont proposé de nouvelles formes organisationnelles et participé à l'avènement de nouveaux arrangements institutionnels, le mouvement passant de l'opposition à la négociation (Thériault, 1988), éventuellement au partenariat.

L'expérience décrite ici participe à la construction du système institutionnel qui caractérisera l'après-fordisme au Québec. Ce modèle, qu'on peut qualifier de partenarial (Lévesque, 2001), se dessine sur fond de rupture avec l'arrangement social antérieur, définissant de nouvelles normes et une nouvelle codification des pratiques, notamment administratives. Né de la redéfinition des cadres de protection sociale, notamment le retrait de l'État du logement public, le logement communautaire apparaît comme une stratégie qui s'inscrit à l'intérieur des contradictions soulevées par la crise du modèle de développement, et qui cherche à les résoudre. Il faut créer plus de logements abordables mais il faut en même temps réduire la taille de l'État et de son budget. Le mouvement du logement communautaire revendique un accroissement des aides publiques mais exige en même temps une plus grande autonomie vis-à-vis des pouvoirs administratifs. Tout en contestant la lourdeur de l'appareil public, les militants l'investissent directement, notamment par la création de nouvelles professions administratives, où ils s'installent afin de le réformer. Ce faisant, le mouvement communautaire articule une sorte de synthèse des éléments du paradigme qui s'affrontent (Bouchard, 1994). Ceci s'exprime dans un compromis entre la critique sociale (civique) – qui revendique plus de services de l'État, et la critique artiste (inspirée) – qui anime le mouvement autogestionnaire et contre-culturel (Jetté, 2004). L'innovation sociale résulte ainsi de compromis entre l'expression de nouvelles nécessités et celle de nouvelles aspirations.

Cette lecture de l'expérience du secteur du logement communautaire au Québec permet de voir évoluer l'innovation sociale dans la durée. Vis-à-vis le système institutionnel, l'innovation sociale conserve cependant un statut ambigu, contestant d'une part l'ordre établi, mais permettant, d'autre part, une régulation des transformations en cours. L'innovation sociale peut donc agir comme une sorte de soupape des transformations du système institutionnel, « et faire partie du jeu social comme bulle d'oxygène, en tant que régulatrice du système » (Cros, 2002 : 223). La croissance de l'économie sociale au cours des dernières années montre qu'elle n'occupe pas qu'un espace résiduel entre le marché et l'État, et tend à devenir partie intégrante de l'organisation sociale. Au-delà de la taille du secteur d'économie sociale, c'est surtout son pouvoir d'influence sur l'institutionnel qui importe. L'économie sociale ne doit pas être vue seulement comme productrice de biens et de services, mais

comme un puissant agent de coordination sociale et politique (Laville et Evers, 2004). Nous pouvons poser, à partir de l'expérience décrite ici, que l'un des rôles importants de l'économie sociale est de proposer des innovations sociales qui interpellent, au premier chef, les normes, les valeurs, et les règles du système institutionnel. En ce sens, l'économie sociale serait porteuse d'innovations sociales durables dans la mesure où ses expérimentations dépassent le stade organisationnel, investissent le champ de l'institutionnel et proposent un autre modèle d'organisation sociale de l'économie.

L'avenir n'est pas joué. La capacité transformatrice de l'économie sociale est dépendante de l'environnement institutionnel, social et économique dans lequel elle s'inscrit (Amin, Cameron et Hudson, 2002). Actuellement, les visées d'amincissement de la fonction publique et de reconfiguration de l'État suscitent beaucoup de craintes au Québec. Notamment quant à la place qu'auront les groupes organisés la société civile (groupes communautaires, entreprises d'économie sociale, syndicats) dans la gouvernance du développement, place importante qui avait caractérisé depuis une trentaine d'années le modèle québécois de développement (Bourque, 2000). De forte inspiration néolibérale, nouveau gouvernement provincial (élu au printemps 2003) favorise la concurrence et le marché pour résorber les dépenses publiques. L'innovation sociale n'est peut-être pas complètement irréversible, mais le cas qui vient d'être présenté montre qu'il s'agit d'une réponse structurelle à des changements importants de la société, du marché et de l'État. Dans le cas du logement communautaire, l'occasion est peut-être fournie de montrer que ce mode de production et de consommation du logement social est, d'une part, plus efficient au plan des ressources budgétaires, mais, qu'en plus, il génère des externalités positives sur les collectivités et contribue à former une nouvelle citoyenneté.



## BIBLIOGRAPHIE

- ALTER, N., 2002, « L'innovation : un processus collectif ambigu », p. 15-40 in : N. Alter (dir.) *Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches.
- AMIN, A., A. CAMERON et R. HUDSON, 2002, *Placing the Social Economy*, London/ New York, Routledge.
- BLARY, R., 1988, *Habitat : du discours aux pratiques*, Montréal, Éditions du Méridien.
- AGRTQ, 2004, *Bulletin spécial 25 ans de réalisations dans les GRT du Québec*, Association des groupes de ressources techniques du Québec, février 2004.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE, 1990, « Le système de santé et de services sociaux au Québec : crise des relations de travail et du mode de consommation », *Sociologie du travail*, no 2/90, 1-14.
- BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE, 1992, « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, hiver 1992, 11-23.
- BERNIER, L., 2001, *Gouvernance et management public : éléments pour une recherche comparée*, Congrès de l'association canadienne de science politique, Université Laval.
- BOUCHARD, C., 1999, *Contribution à une politique de l'immatériel. Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales*, Conseil québécois de la recherche sociale, Groupe de travail sur l'innovation sociale.
- BOUCHARD, M. J., 1994, *Évolution de la logique d'action coopérative dans le secteur du logement locatif au Québec*, Paris/ Marseille, thèse de sociologie (doctorat unique), École des Hautes Études en Sciences Sociales/ Centre pluridisciplinaire de la Vieille Charité.
- BOUCHARD, M. J. et M. GAGNON, 1998, *L'habilitation dans les organisations coopératives. Cinq cas de gestion de coopératives d'habitation*, Ottawa/ Montréal, Société canadienne d'hypothèques et de logement/ HEC Montréal, Centre de gestion des coopératives.
- BOUCHARD, M. J. et M. HUDON, 2004, *Le logement coopératif et associatif comme innovation sociale émanant de la société civile*, Congrès international du CIRIEC, Lyon, septembre 2004 (à venir).
- BOURQUE, G. L., 2000, *Le modèle québécois de développement, de l'émergence au renouvellement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- CHARIH, M. et A. DANIELS, dir., 1997, *Nouveau management public et administration publique au Canada*, Toronto, Institut d'administration publique du Canada.
- CHFC, 2002, *Inclusiveness in Action: Case Studies in Supporting Diversity and Integrating Special Needs in Canadian Housing Co-Operatives*, Ottawa, Co-operative Housing Federation of Canada.

- CLOUTIER, J., 2003, *Qu'est-ce que l'innovation sociale? Document d'introduction*, Montréal, CRISES, Collection Études théoriques, no 03-14.
- CROS, F., 2002, « L'innovation en éducation et en formation : topiques et enjeux », p. 213-240, in : N. Alter (dir.) *Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches.
- DACHEUX, É., 2003, « Un nouveau regard sur l'espace public et la crise démocratique », *Hermès*, no 36, 195-204.
- D'AMOURS, M., 2000, *Procès de l'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec*, Montréal, CRISES/ LAREPPS, Collection Études théoriques, no 0003.
- DANDURAND, L., 2004, « Et si on parlait d'innovation sociale... », *Recherches Innovations*, Fonds québécois recherche – culture, Édition 2004, 1-4.
- DEMOUSTIER, D., 2001, *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros.
- DENIS D. et S. FISH, 1972, *Programs in search of a policy. Low income housing in Canada*, Toronto, Hakkert.
- DESLAURIERS, J.-P. et M.-J. BRASSARD, 1989, *Pouvoir habiter*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi / GRIR.
- DORVIL, H., P. MORIN, A. BEAULIEU et D. ROBERT, 2002, « Le logement comme facteur d'intégration sociale pour les personnes classées malades mentales », *Déviance et société*, vol. 26, no 4, 497-515.
- EME, B. et J.-L. LAVILLE (dir.), 1994, *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- FQHC, 2003, *Fonds québécois de l'habitation communautaire*, site de l'organisme : <http://www.fqhc.qc.ca/>
- FOHM, 2003, *Mémoire sur l'amélioration de la santé et du bien-être, avril 2003*. Mémoire déposé par la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal, dans le cadre de la consultation de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Montréal-Centre.
- GADREY, J., 1996, *Services. La productivité en question*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.
- GADREY, J., 2001, « Régime de croissance, régime de productivité: peut-on penser les régulations post-fordistes avec des concepts fordistes ? », *La lettre de la régulation*, Décembre 2001, 1-3. <http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/regulation>.
- GAUDREAUULT, A. et M. J. BOUCHARD, 2002, *Le financement du logement communautaire, évolution et perspective*, Montréal, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, Cahier de recherche, R-08-2002.
- GAUDREAUULT, A., P. ADAM, A. DeSERRES et M. J. BOUCHARD, 2004, *Étude de montages financiers alternatifs du logement communautaire : le Fonds d'investissement de Montréal-Monographie*, Montréal, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, Cahier de recherche, R-03-2004.

- GAUDREAU, A., A. DeSERRES, P. ADAM et M. J. BOUCHARD, 2004, *Étude de montages financiers alternatifs du logement communautaire : la Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est – Monographie*, Montréal, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, Cahier de recherche, R-02-2004.
- HOLLINGSWORTH, R. J., 2000, «Doing institutional analysis: implications for the study of innovations», *Review of International Political Economy*, 7:4, 595-644.
- HUDON, M., 2004, *Comment les pratiques de logement communautaire ont-elles contribué à l'évolution des politiques publiques?*, Colloque Avoir un toit au Québec et en Outaouais, Gatineau, 5 mars 2004.
- JETTÉ, C., 2004, *Participation et formes de coordination dans le système sociosanitaire québécois : l'évolution des rapports entre l'État le tiers secteur associatif*, Communication au colloque du CIRIEC-Canada « Gouvernance des entreprises collectives, nouvelles formes de régulation et de coordination », 72<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, Montréal, Université du Québec à Montréal, 10-12 mai 2004.
- KERNAGHAN, K., B. MARSON, et S. BORINS, 2000, *The New Public Organization*, Toronto, Institut d'administration publique du Canada.
- LANDRY, R. A., N. AMARA et M. LAMARI, 2001, « Capital social, innovation et politiques publiques », *ISUMA*, Vol. 2, no 1, printemps 2001.
- LAVILLE, J.-L. et A. EVERS, eds., 2004, *The Third Sector in Europe*, Cheltenham (UK)/ Northampton MA (USA), Edward Elgar.
- LAVILLE, J.-L. et M. NYSSSENS, 2001, *Les services sociaux entre associations, état et marché*, Paris, La Découverte.
- LÉVESQUE, B., 2001. « Le partenariat : une tendance lourde de la nouvelle gouvernance à l'ère de la mondialisation. Enjeux et défis pour les entreprises publiques et d'économie sociale », *Annals of Public and Cooperative Economics/ Annales de l'économie publique sociale et coopérative*, Oxford, Blackwell, Vol. 72, no 3, 322-340.
- LÉVESQUE, B., 2002, *Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres?*, Montréal, CRISES, Collection Études théoriques, no ET0205.
- LÉVESQUE, B., 2004, *Les enjeux de la démocratie et du développement dans les sociétés du Nord : L'expérience du Québec*, Montréal, CRISES, Collection Études théoriques, no ET0410.
- LEWIS, J., 2004, « The state and the third sector in modern welfare states: independence, instrumentality, partnership », p. 169-187 in: J.-L. Laville et A. Evers (eds), *The Third Sector in Europe*, Cheltenham (UK)/ Northampton MA (USA), Edward Elgar.
- MEISTER, A., 1974, *La participation dans les associations*, Paris, Économie et humanisme.
- MORIN, R., M. J. BOUCHARD, N. CHICOINE, W. FROHN, *Problématique d'insertion et logement communautaire : enquête dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Chaire de coopération Guy-Bernier, no 107, 2000.

- MELUCCI, A., 1989, *Nomads of the Present. Social Movements and Individual Needs in Contemporary Societies*, Londres/Victoria/Auckland, Hutchinson Radius.
- MELUCCI, A., 1993, « Vie quotidienne, besoins individuels et action volontaire », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXV, no 1, 189-197.
- PETITCLERC, M., 2003, *Rapport sur les innovations sociales et les transformations sociales*, Montréal, CRISES, Collection Études théoriques, no ET0313.
- POULIN, A., 1997, *Les résidants des coopératives d'habitation au Québec en 1996. Rapport statistique*, Montréal, Confédération québécoise des coopératives d'habitation.
- PIORE, M., 2001, « The Emergent Role of Social Intermediaries in the New Economy », *Annals of Public and Cooperative Economics/ Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, vol. 72, n° 3, 339-350.
- RONDOT, S. et M. J. BOUCHARD, 2003, *Symposium sur le financement du logement communautaire, le 25 février 2002*, Montréal, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, Cahier de transfert T-01-2003.
- SAUVAGE, P., 1996, *Réconcilier l'économie et le social. Vers une économie plurielle*, Paris, OCDE.
- SCHL, 1990, *Évaluation du programme fédéral des coopératives d'habitation*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Division de l'évaluation de programmes.
- THÉRIAULT, L., C. JETTÉ, Y. VAILLANCOURT et R. MATHIEU, 1996, *Qualité de vie et logement social avec support communautaire à Montréal*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, Cahier 96-01.
- THÉRIAULT, J.-Y., 1988, « Mouvements sociaux et nouvelle culture politique », *Politique, Revue de la Société québécoise de sciences politiques*, no 12, 5-36.
- VIENNEY, C., 1980, *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, C.I.E.M.
- VIENNEY, C., A. PRIGENT, R. CHARBONNEAU, J.-P. DESLAURIERS, et P. PRÉVOST, 1986, *Analyse socio-économique comparée des coopératives d'habitation en France et au Québec*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, GRIR.
- ZALD, M. N., 2004, « Making Change. Why Does the Social Sector Need Social Movements? », *Social Innovation*, Vol. 2, no 1, Summer 2004, 25-34.
- ZARIFAN, P., 2002, « Service et efficience: le rôle essentiel de la compétence professionnelle », pp. 121-155 in J. Gadrey et P. Zarifian, *L'émergence d'un modèle de service: enjeux et réalités*, Rueil-Malmaison, Éditions Liaisons.